| GROUPE | 7 | TRAITEMENT DE SEMENCES |
|---|---|---|

Version octobre 2025

# SYSTIVA®

AMM n°2140051

**Traitement des semences des céréales**

## FICHE D'IDENTITÉ

| | |
|---|---|
| **Composition** | fluxapyroxad 333g/L |
| **Formulation** | suspension concentrée pour traitement des semences (FS) |
| **Température de stockage recommandée** | 0°C à 40°C |
| **Densité** | 1.16 |
| **pH** | env. 6 - 7 (eau, 1 %(m), env. 20 °C) |
| **Délai avant rentrée** | Non pertinent |
| **Code UFI** | 26U0-J095-U004-KY3N |
| **Classement** | Attention<br><br>H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.<br>EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.<br>EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.<br><br>SGH09 SGH07 |

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LES PRODUITS.**

## DESCRIPTION DU PRODUIT

***Systiva, traitement de semences, se caractérise par son large champ d'activité sur les principaux pathogènes des céréales. Le produit permet de lutter contre les maladies des semences sur blé, triticale, orge, seigle et avoine, mais aussi de protéger les céréales contre les maladies foliaires majeures. Sa systémie lui confère une bonne durée de protection.***
***Systiva présente une très bonne sélectivité vis-à-vis des céréales.***

## USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls

| Cultures | Type de traitement / Cibles | Dose autorisée | Nombre d'applic. | DAR |
|---|---|---|---|---|
| Orge | **Traitement de semences**<br>**Champignons autres que pythiacées** :<br>fusarioses (*Michrodochium nivale*), helminthosporiose (*Drechslera gramineum*) et charbon nu (*Ustilago nuda*) sur orge d'hiver uniquement<br>**Maladies des parties aériennes :**<br>oïdium, ramulariose, helminthosporiose (*D. teres*), rhynchosporiose, rouille naine | 150 mL/q | 1 | DAR F |
| Blé | Traitement de semences<br>Champignons autres que pythiacées : fusarioses (*M. nivale, Fusarium sp*), carie (*Tellitia caries*)<br>Maladies des parties aériennes : oïdium, rouille brune, rouille jaune et septoriose | 150 mL/q | 1 | DAR F |
| Triticale | Traitement de semences<br>Champignons autres que pythiacées (*Fusarium sp*) | | | |
| Seigle | Traitement de semences<br>Champignons autres que pythiacées (*Fusarium sp*) | | | |
| Avoine | Traitement de semences<br>Champignons autres que pythiacées (*Fusarium sp*) | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| PORTE-GRAINE Graminées fourragères | Traitement de semences<br>Champignons autres que pythiacées et également autorisé sur les pythiacées | 150 mL/q | - | - |

**SPe5** Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol, s'assurer qu'il l'est aussi en bout de sillons.
**SPe6** Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

## CONDITION D'EMPLOI

Pour identifier la promesse selon la dose appliquée sur les semences, BASF recommande l'utilisation des marques suivantes :

| | Dose de 15 mL/q associée à un mode d'action différent, pour lutter conjointement contre le charbon nu, par exemple un IDM comme Premis 25 FS à la dose de 200 mL/q | Dose de 150 mL/q associée à un mode d'action différent, pour lutter conjointement contre le charbon nu, par exemple un IDM comme Premis 25 FS à la dose de 200 mL/q |
|---|---|---|
| Orges | Marque Solegri® XS | Marque Systiva® |
| Blés | Marque Solegri® XS | X |
| Triticale | Marque Solegri® XS | X |
| Seigle | Marque Solegri® XS | X |
| Avoine | Marque Solegri® XS | X |

Une spécialité insecticide peut être ajoutée à Systiva® ou Solegri® XS. Respecter la réglementation en vigueur sur les mélanges. Pour la protection des opérateurs, BASF recommande que les traitements de semences soient réalisés en station industrielle fixe ou mobile.

Par ailleurs, concernant l'usage sur orges avec une dose de 150mL/q et de son identification par la marque Systiva®, ce traitement de semence contient un fongicide de la famille des SDHI efficace contre les maladies foliaires. Dans le cadre de la prise en compte de la gestion des modes d'action des éventuels traitements foliaire, BASF recommande de ne pas utiliser de traitement foliaire à base de SDHI lorsque les semences sont traitées à la dose de 150mL/q identifiée par la marque Systiva®.

# ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

| **Caractéristiques des EPI** | | **PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LA PHASE DE TRAITEMENT DES SEMENCES :** | | **PROTECTION DU SEMEUR :** | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Pendant le **mélange / chargement**, le **calibrage** et le **nettoyage** du matériel | Pendant l'**ensachage** | Pendant le **chargement du semoir** et son **nettoyage** | Pendant le **semis** |
| **Gants en nitrile** NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | ✓ Réutilisables | ✓ Réutilisables si nécessaire | ✓ Réutilisables | ✓ Réutilisables en cas d'intervention sur le semoir |
| **EPI Vestimentaire** conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| **EPI Partiel** blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | ✓ EPI partiel OU Combinaison de protection catégorie III type 5/6 | | ✓ | |
| **Combinaison de protection** de catégorie III type 5/6 | | | | | |
| **Lunettes ou Écran Facial** certifiés EN 166 (CE, sigle 3) | | ✓ | ✓ Lunettes et Protection respiratoire P2 minimum si poste non équipé d'un extracteur de poussières | ✓ | |
| **Protection Respiratoire** demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3 | | ✓ P2 minimum si nécessaire | | ✓ P2 minimum | |
| **Bottes** certifiées EN 13 832-3 | | ✓ | | ✓ | |

Porter un écran facial / visière de protection certifié EN 166 lors de l'application avec un chenillard ou un pulvérisateur à dos.
Eviter les applications avec un pulvérisateur à dos ou un chenillard pendant une période prolongée, en particulier en situation de forte chaleur.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

**fluxapyroxad**

nom d'usage Xemium, agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le Xemium impacte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs. Le fluxapyroxad (Xemium), grâce à ses propriétés physico-chimiques (lipophilie, solubilité dans l'eau, etc.), présente une action systémique. Appliqué sur la feuille, au niveau de la couche cireuse, le produit forme un dépôt qui est libéré progressivement pour être transporté de manière acropétale à l'intérieur de la feuille. Ce comportement contribue non seulement à la protection de la surface foliaire non atteinte par la bouillie mais aussi à une grande durée d'action. Il appartient au groupe 7 [SDHI: Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyrazole-carboxamides] de la classification FRAC.

## CONDITION D'APPLICATION

- N'appliquer le produit que sur des semences sèches ayant une bonne valeur germinative.
- Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale.

## COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou

d’associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d’action différents, tant au cours d’une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l’efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d’éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Systiva contient un fongicides de la famille des SDHI qui est efficace à la dose homologuée contre les maladies foliaires.
Dans le cadre de la prise en compte de la gestion des modes d’action des éventuels traitements foliaire, BASF recommande de ne pas utiliser de traitement foliaire à base de SDHI lorsque les semences sont traitées avec une base Systiva.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Nous recommandons de traiter avec un volume global compris entre 0,8 et 1,0 litre de bouillie par quintal de céréales.
Avant le traitement, la machine de traitement doit être réglée avec précision.
Aérer les locaux de préparation de bouillie de traitement de semences.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d’application du produit, l’intégralité de l’appareil de traitement de semences doit être rincé à l’eau claire. Le rinçage de l’appareil de traitement, l’épandage ou la vidange du fond de cuve et l’élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

# Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## Avertissements :

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.**

**Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé**.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

***NB*** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

**NUMERO D'URGENCE**

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires : 0 800 100 299 Service & appel gratuits

## PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06
  (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

| | H341, H351, H371 | H373 | H361d, H361fd, H361f, H362 |
|---|---|---|---|
| H341, H351, H371 | | | |
| H373 | | | |
| H361d, 361fd, H361f, H362 | | | |

**Sont toujours interdits :**

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

## PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'em-ballage ou l'étiquette.

## PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

### Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde**
**69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

**N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels**